

Le 17 Septembre deux mille quinze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Christian AVY Maire de la Commune

Etaient présents : Mr Avy (Maire), Mrs Urbaniak Michel, Mr Hansart Michel (adjoints), Mme Kalota ghislaine, Mme Hannecart Pascale (adjointes), Mr Delattre Albert, Mme Delebecque Stéphanie, Mme Dumont Carole, Mr Frison Fabrice, Mme Lefebvre Nathalie, Mme Loridant Sylvie, Mme Nobécourt Martine

Absents excusés : Mme Costa-Delobel Sophie(pouvoir Mme Delebecque), Mr Niot Daniel, (pouvoir Mme Hannecart), Mr Meunier Bernard.

Secrétaire de séance : Mme LORIDAN Sylvie

La feuille d'émargement est signée par les membres présents

15 Membres en exercice, 12 membres présents, 2pouvoirs

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil

Et rappelle l'ordre du jour

- Approbation du dernier compte rendu
 - Rapport du Maire :
 - Dossier voirie
 - Eclairage rue sole Triquet
 - Dossier de vidéo surveillance
 - Approbation des nouveaux statuts du SIAEP.
 - Election des délégués du SIAEP
 - Dissolution du CCAS
 - Création de deux postes agents recenseurs
 - Convention GRDF
 - Rétrocession d'une concession
 - Questions diverses (doivent remise au secrétariat 48 h à l'avance)
- Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour de cette réunion,
- Proposition d'un marché de producteurs prévu le 2 Octobre
 - Location de la Salle Brohon de Bacquencourt
 - Redevance GRDF
- **Les membres du conseil autorisent ces ajouts qui seront débattus en fin de séance ;**
- **Remarques sur le compte rendu du 11 Juin 2015**
- Monsieur le Maire parcourt les points débattus lors de la réunion du 11 juin et précise que ce compte rendu a été joint à la convocation de chaque membre comme à l'accoutumée,
- **Les membres du conseil n'apportent aucune remarque sur ce compte rendu, il est donc approuvé en son entier.**
- Monsieur le Maire relate son rapport d'activité depuis la dernière séance,
- Etude financière :
Mardi dernier le cabinet financier nous a fait une présentation de la commune, les membres du conseil en ont pris note, je dois apporter une précision sur le montant total d'emprunt de la commune qui est de : 591 036.24 € soit 537 € / Hab et non le montant de 840 000€ comme présenté, le cabinet financier a omis de prendre en compte l'avance de la CCPN au titre de l'habitat d'un montant de 250 000 € qui correspond à l'avance sur le FCTVA, et les subventions de la classe maternelle et qui est remboursée cette année suite au retour de ces participations. Cette situation porte à confusion car n'a pas été pris en compte non plus le montant de notre trésorerie, je vais le recontacter pour faire cette mise au point pour la prochaine réunion.
 - Dotations quelques infos ;

Taxe Additionnelle aux Droit d'Enregistrement sur les Mutations TADEM : Prévu au budget 10 000 € versée 15 378.58 €. Cette taxe ne peut pas être prévisible car elle est liée au transfert de biens notarial des personnes de la commune, vente de terrain, maison ou autre.

Dotation Générale de Fonctionnement DGF= prévue 120 500 € versée 124 530 €

Dotation de Solidarité Rurale DSR= Prévues 22 900 € versée 31 800 €

Dotation Nationale de Péréquation DNP = Prévues 21 900 € versée 29 294 €

- La rentrée scolaire 2015-2016 a eu lieu le Mardi 1^{er} Septembre avec une pré-rentrée des professeurs le vendredi 28, nombre d'enfants 124 inscrits. Plusieurs tables coté maternelle N°1 ont été remises en état mais non remplacées, le déménagement de la classe maternelle N°2, suite au nombre plus important d'élèves, s'est fait dans le local qui servait de dortoir, ce dernier a donc été transporté dans l'ancienne classe de maternelle. Cette dernière a subi quelques travaux d'aménagement de façon à faire le noir dans le local. Un réseau informatique a été mis en place dans ces deux maternelles qui se trouvent raccordées sur le réseau général.
- Dégradation au plateau sportif : une nouvelle fois des gestes d'incivilités ont été réalisés sur les vitres de la porte d'accès des toilettes et du sas arrière de la salle des sports, Un filet du multi but a été déformé sans gravité toutefois, je pense que nous allons faire le pas d'équiper ce secteur de caméras,
- A nouveau des bruits de chiens ont rythmé la période des vacances, des rappels ont été faits comme pour les feux de jardin qui perdurent malgré l'interdiction.
- Lors du contrôle annuel du fonctionnement du réseau de lutte contre l'incendie de la commune par le SDIS de la Somme, certains poteaux qui avaient été déclassés suite à une casse du réseau d'alimentation du secteur de Canisy lors de travaux sur la RD 930 ont été revalidés. Nous prenons acte de la remise en disponibilité des points d'eau réf 80442-20008, 20009, 20010 et 20013 situés sur Canisy, annexe de HOMBLEUX. Je rappelle que ce circuit est sous contrat d'entretien avec la SAUR en ce qui concerne les débits et pressions mais ces points de soutirage sont validés par le SDIS de Nesle-Ham
- Nous avons également repris contact avec le FDE pour les travaux d'éclairage rue sole Triquet, le devis est enfin arrivé le 1 septembre on en parle après.
- Courrier de l'AMF mobilisation contre la loi NOTRè (pétition), je ne me rendrais pas à cette réunion ayant d'autres tâches planifiées
- La loi NOTRè, cette loi va obliger les Com de Com à atteindre le seuil minimum de 15 000 habitants, les trois com de com de notre canton ; Chaulnes 8 100 Nesle 8430, Ham 13 100 sont concernées. Des contacts sont en cours pour faire un état des lieux de chaque com de com et pour évaluer les suites de cette fusion(compétence, fiscalité, service à la personne et retour aux communes). Madame la Préfète va proposer un schéma au 15 octobre, schéma qui aura été établi par la Sous-Préfète suivant le désir des communautés. S'il n'y a pas d'accord d'ici le 10 Octobre, le schéma qui sera présenté sera celui de l'état. Celui-ci sera à débattre dans chaque commune pour qu'au 31 décembre 2015 le choix soit proclamé. Il y aura l'année 2016 pour préparer la fusion et au 1 janvier 2017 la nouvelle com de com sera en fonctionnement.

➤ **Les membres du conseil prennent acte de ces évènements.**

- Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour par dossier ;

- **Travaux de voirie**

- Monsieur le Maire explique le fonctionnement de ce dossier, la com de com a retenu le cabinet VERDI comme maître d'œuvre moins disant pour lancer les appels d'offre afin de retenir une société de BTP et effectuer le suivi des travaux de voirie. c'est COLAS- SGREG qui a été retenu.

Nous avons reçu, le 1^{er} adjoint et moi-même, le responsable du cabinet VERDI Mr HENRY Michel qui a lancé notre dossier d'appel d'offre sur un cahier des charges établi sur place.

Nous avons également demandé à deux autres entreprises de nous faire un devis concernant le bordurage de la rue du Craon, mais dans le strict minimum fonctionnel. Ceux-ci sont bien inférieurs au résultat du marché.

Il faut préciser que la CCPN octroie un fond de concours (subvention) de 25 % à condition de faire faire les travaux par l'entreprise retenue par la CCPN.

Nous avons repris contact avec le cabinet Verdi pour faire chiffrer une moins-value sur les trottoirs, la valeur est de 21 603.60 €.

Comme je l'ai signalé, pourquoi avoir une Mercédès si une deux chevaux suffit. Par contre on se trouve dans une situation ambiguë car nous sommes dans un marché public et le fait d'avoir redemandé des autres devis nous place dans une mise en concurrence déloyale.

Il faut préciser que d'un côté, avec la CCPN, nous avons un dossier clé en mains, de l'autre, nous devons faire les démarches administratives y compris les demandes de conventions avec l'agence routière du Département.

La différence de prix n'est toutefois pas négligeable.

Rue du CRAON ;

COELHO = 24 732.01 € TTC **CAP60** = 38 291.40 € TTC **CCPN** = 91 200 € TTC

Moins-Value trottoir 21 603.60 TTC

Fond de concours 13 919.28 € TTC

Total du reste à charge = **55 677.12 € TTC**

Pour info :

Rue DAMMARTIN ; CCPN= 12000. € TTC

- Monsieur le Maire propose plusieurs possibilités au conseil :
 - a. Nous pouvons surseoir à ces travaux cette année au vu de la conjoncture de fusion des EPCI et de leurs futures compétences d'une part et du cout différent des devis d'autre part ;
 - b. Nous pouvons lancer ces travaux en sachant que nous ne pouvons pas avoir de subvention de l'état ni même du département ;
 - c. Nous pouvons lancer une partie du dossier, je pense à la rue Dammartin qui attend depuis pas mal d'années et souffre de la dégradation d'un mur de riverain, cout 12 000 € ; non chiffré par l'entreprise Coelho.

➤ **Les membres du conseil pensent que de toute façon ces travaux ne pourraient pas être réalisés cette année, et au vu des chiffres présentés souhaitent pouvoir en débattre plus après lors du prochain budget en plaçant l'ordre de priorité. Le chiffrage de la rue Dammartin par une autre entreprise serait souhaitable. Les membres du conseil décident donc de surseoir à ces travaux pour l'instant.**

▪ **Eclairage rue sole triquet, (anciennement rue de Voyennes) :**

- La F D E nous a transmis le devis d'éclairage sur la portion de la rue Sole Triquet comme cela avait été demandé lors du conseil précédent, il est présenté à l'écran,
- Coût total de l'opération ; 21 825 €. Reste à charge pour la commune de 13 748 €. La FDE prenant en charge la TVA et accordant son fond de concours.
- Décidons-nous le lancement de ce dossier qui je le rappelle a été placé comme sécuritaire pour les usagers utilisant l'abribus scolaire et ceux se rendant à pied à l'école Louis Sclavis (il a été évoqué la suppression de l'arrêt bus, pour le primaire seulement, au vu du nombre d'élèves trop important prenant le transport scolaire).
- Le schéma de la réalisation est projeté à l'écran, monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une installation provisoire sur une partie du tronçon du fait que cette zone est appelée à être aménagée en lotissement. Seul les parties actuellement en réseau enterré sera équipé de mats métalliques, le reste le sera de poteaux bois.

➤ **Les membres du conseil sont conscient du fait d'insécurité sur cette partie de voirie, autorisent monsieur le Maire à lancer ces travaux, et à signer tous les documents nécessaire à leur réalisation.**

○ **Dossier de vidéo surveillance**

- Lors du dernier conseil il a été évoqué la possibilité d'avoir recours à la location pour ce système de vidéosurveillance, un seul a répondu en ce sens et nous propose un clé en Mains pour la somme de 300

€ HT, pour la mise en place, le réglage et le suivi en entretien de 9 Caméras dôme et infrarouge d'une portée de 50m, 1 enregistreur numérique de 16 Voies sur la partie Abords Mairie, accès cours d'école - salle des sports et plateau sportif.

- **Les membres du conseil donnent leur accord pour mettre en place ce système de vidéo surveillance et demande si cela ne pourrait pas remplacer l'actuel système d'alarme.**

- **Approbation des nouveaux statuts du SIAEP**

- Monsieur le Maire, délégué de la commune auprès de ce syndicat, rapporte que lors d'une séance du syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable d'Eppeville-Esmery les membres, à la majorité, ont changé leurs statuts dans le but de modifier la représentativité des Communes membres au sein du syndicat. Celle-ci devenant plus représentative de la grandeur de la commune, le critère choisi étant le nombre de compteurs. La commune de Hombleux gagne un délégué ce qui fait 3 titulaire et toujours 1 suppléant. Pour être validée, cette délibération doit être approuvée dans les trois mois par les conseils des Communes membres.

- **Les membres du conseil, même s'ils reconnaissent le bien fondé de cette nouvelle représentativité, trouvent anormal que ce système puisse être modifié en cours de mandature et n'approuvent pas les nouveaux statuts par 6 voix contre plus 1 pouvoir et 6 abstentions plus 1 pouvoir. Ce qui fait 7 contre et 7 abstentions.**

- **Election des délégués au SIAEP d'Eppeville-Esmery**

- Monsieur le Maire précise que les nouveaux statuts du syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable qui gère notre réseau ont, dans la nouvelle rédaction, attribué 3 Délégués Titulaires au lieu de 2 anciennement et 1 Délégué suppléant. Les délégués en poste peuvent le rester, ce sont Mr Urbaniak et Mr AVY avec comme suppléant Mr Delattre.

- **Les membres du conseil n'ayant pas approuvé les nouveaux statuts ne souhaitent pas renouveler ses délégués auprès du SIAEP-E/E, du moins tant qu'un arrêté préfectoral ne l'ai pas validé.**

- **Dissolution du C C A S :**

- Monsieur le Maire avise les membres du conseil que la loi NOTRÉ permet aux communes de moins de 1500 hab de dissoudre pour le 1 er Janvier 2016 son CCAS, les compétences de ce dernier ainsi que tous les biens seront intégrés dans le domaine communal. Une commission aide sociale serait créée.
- Cette dissolution n'est pas obligatoire, c'est seulement une possibilité qui permet de supprimer l'élaboration d'un budget dédié au CCAS.

- **Les débats font ressortir la crainte de la perte d'une certaine confidentialité dans les dossiers d'aide aux personnes, de ce fait la majorité des membres du conseil ne désirent pas dissoudre son CCAS.**

- **Création postes recenseurs**

- Monsieur le Maire signale qu la commune sera recensée en Février 2016 sous la gouvernance d'un référent recenseur nommé Pascal Hannecart. La configuration de notre collectivité et le nombre d'habitants fait que nous devons nommer 3 agents contractuels pour effectuer ce travail, le maximum de logement par agent étant de 250. Le secteur, appelé District, sera donc divisé en trois, au vu du territoire le nombre d'habitations ne sera donc pas égal pour chacun des agents, il sera donc tenu compte des déplacements occasionnés par le découpage. Ce travail est fait par le référent recenseur sous couvert de l'INSEE.
- Ces agents recenseurs seront rémunérés équitablement selon le montant de la dotation de l'état qui nous sera connue aux alentours de fin Octobre.
- Nous avons lancé un appel public dans chaque boîte aux lettres de la commune début septembre avec comme date butoir le 20 septembre. Nous analyserons les CV et aussi la disponibilité des postulants ou postulantes.

➤ **Les membres du conseil créent 3 postes contractuels d'agent recenseur pour toute la durée du recensement, ceux-ci seront rémunérés à partie égale**

▪ **Convention GRDF**

- Monsieur le Maire présente aux membres du conseil un projet GRDF qui souhaite mettre en place le compteur communicant appelé GASPARD. Ce compteur émettra vers GRDF mais aussi vers le consommateur qui pourra suivre ses index de consommation en temps réel.
- Ce système nécessite une autorisation de ce conseil pour utilisation par convention de l'espace public pour y installer une antenne relais, cet endroit peut être situé en deux point, l'un est le clocher de l'église et l'autre, le château d'eau. Il faut signaler que le second n'est pas communal mais syndical. Un diagramme d'émission d'ondes de ce système est présenté en comparaison entre plusieurs appareils d'utilisation usuels, la borne émettrice se trouve en bas de l'échelle comparative.
- Il faut préciser également que cette opération n'entraînera aucun frais pour la commune et aucun pour l'utilisateur, ceux-ci étant pris totalement par GRDF qui s'engage par convention à verser annuellement 50 € à l'entité hébergeant la borne relais.
- Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de signer la convention d'utilisation du domaine public avec GRDF pour la mise en place du système GASPARD.

➤ **Les débats ont surtout porté sur les émissions d'ondes qui pourraient porter préjudice aux riverains, malgré le cout nul pour l'utilisateur, les membres du conseil, à la majorité, émettent un avis négatif à l'hébergement d'une borne relais sur un quelconque bâtiment communal, et n'autorise pas monsieur le Maire à signer cette convention.**

▪ **Rétrocession d'une concession.**

- Monsieur le Maire présente aux membres du conseil une demande que nous avons reçue concernant un rachat d'une concession qui avait été mise en location en 1996 pour une valeur de 180 Frs.
- Aujourd'hui cette concession est devenue obsolète car faisant double emploi et l'acquéreur de l'époque nous propose de la reprendre à la même valeur soit 28 €
- Je demande au conseil l'autorisation de réaliser ce dossier.

➤ **A l'unanimité, les membres du conseil autorisent monsieur le Maire à traiter cette affaire au prix de 28 €.**

▪ **Proposition d'un marché de producteurs.**

- Monsieur Martin président de l'association M A R C H E nous a rencontrés ce mardi matin pour nous proposer d'être le prochain village accueil du marché des producteurs du canton de Ham. La date serait le premier vendredi du mois soit le 2 Octobre sur la place du village.
- Cette animation ne coutera rien à la commune autre que le courant pour une vitrine réfrigérée.
- Nous avons évoqué le fait que nous avons aussi des producteurs sur la commune et savoir s'ils pouvaient être présents sur ce marché, il nous a été répondu qu'il fallait adhérer à l'association pour cela.
- Nous n'avons donc pas donné d'accord tacite mais demandons au conseil sa position.
- Y-a-t-il oui ou non une gêne particulière pour apporter cette animation d'un nouveau genre sur notre commune, étant bien sur contraint d'en faire la publicité rapidement auprès de nos administrés. Cela est vu avec le responsable de la com info.

➤ **Les membres du conseil autorisent l'accueil de ce marché de producteurs pour la date du 2 Octobre et charge les membres de la commission d'info de faire l'annonce auprès des administrés de la Commune.**

▪ **Salles annexes**

- Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de revoir la délibération concernant les tarifs de location qui n'a pas pris en compte la salle de Bacqencourt « salle Brohon », seule la salle Jourdel a été

nommément citée. Il est demandé l'autorisation de modifier ce document en notant « salles annexes » à la place de salle Jourdel.

- **Les membres du conseil souhaite que la salle Brohon soit citée sur le document tout comme la salle Jourdel plutôt que l'emploi du terme de « Salle annexe ». Il précise que la location doit être identique à celle de la salle Jourdel de Canisy en ce qui concerne les tarifs et les modes d'occupation horaire.**

- **Redevance GRDF**

- La FDE vient de nous faire parvenir un linéaire du réseau de distribution du gaz de ville utilisant notre domaine public. Ceci est assujéti à un droit de redevance que je vous demande de m'autoriser à en faire l'appel.

- **Les membres du conseil autorisent monsieur le Maire à lancer cet appel à cotisation auprès de la GRDF pour utilisation du domaine public**

- **Questions diverses**

- **7 Questions collégiales de Mme Dumont et Mr Frison :**

- **Pour Canisy**

- Demande de travaux de voirie, Entrée de Canisy, Rue du Cimetière, Rue du Bas, Rue du monument et rue des Hardines.
 - Enfin presque toutes les rue de Canisy... Le planning de travaux de voirie pour les années qui viennent n'a pas été établis en sachant qu'il avait été décidé de réaliser les réfections des routes après des travaux d'assainissement quelques années après, (pour exemple la rue principale à été refaite en 2011 soit 15 années après) l'état de circulation est toutefois maintenu, à noter que cette année des travaux d'entretien sur quelque unes de ces routes ont été réalisés. Concernant l'entrée de Canisy, le S pour le signaler, ce dossier devra déboucher sur une modification du tracé, donc pas de précipitation.
 - Nous allons passer voir l'urgence de ces travaux pour faire le point. La rue du bas !...
- Demande de remise en fonction des éclairages au coin de la ferme Van Heeswick.
 - Dans un premier temps nous sommes allés vérifier s'il s'agissait bien d'un éclairage public car la lanterne est posée sur un mur privé. Ce point d'éclairage fait bien partie du contrat avec la FDE qui vient d'être averti de la panne.
 - Je rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'attendre une réunion de conseil pour signaler une panne d'éclairage, il suffit de relever le N° apposé sur le poteau d'éclairage en panne et de le signaler au secrétariat qui lance l'appel au dépannage auprès de la FDE. Celle-ci organise son passage suivant les pannes déclarées.
- Constat : Poteau téléphonique situé en bas de la grande rue qui penche fortement ;
 - Nous allons faire le déplacement et faire des photos que nous enverrons au service urgence poteaux de France Télécom, je ne garantis pas la rapidité d'exécution...
- Salle Jourdel : des travaux de remise en état et fenêtres et rebords sont nécessaires, le fait que des morceaux de ciment s'effritent des rebords peut s'avérer dangereux pour les éventuels piétons. Un chiffrage pourrait-il être réalisé pour une prise en compte dans un prochain budget ?
 - Il faut signaler que pour les morceaux de ciment, ceux-ci ont été retirés, donc l'endroit est sécurisé. Il est vrai que cette bâtisse a besoin d'un relookage, ce qui a été demandé depuis l'année dernière auprès d'un auto-entrepreneur de la commune ce dernier n'a toujours pas commencé les travaux malgré notre gentillesse d'avoir privilégié un jeune de la commune et de lui avoir octroyé une avance sur travaux. Il a été rappelé à l'ordre plusieurs fois et je l'avais convoqué cet après-midi à 14 h suivant sa disponibilité, il n'est pas venu. Je tiens à préciser qu'il a toutefois touché une avance sur travaux non réalisés à ce jour.

- Concernant les fenêtres, rappelez-vous que nous avons mentionné les fenêtres et portes des salles des fêtes dans le cadre d'économie d'énergie. Cela sera rediscuté prochainement.
- **Pour Bacquencourt :**
- Rue de la râperie ; le fossé situé le long de la route n'est plus visible du fait de nombreuses herbes le recouvrant
 - Le passage de l'entreprise Depoers est planifié deux fois par an (mai avant les fêtes de secteur, en juillet/ aout suivant la végétation) et cette partie en fait partie. S'il est nécessaire sur quelques endroits on fera repasser ce service. Michel va faire un inventaire des besoins.
- Route de Bacquencourt à Buverchy ; Tailles d'arbres.
 - Sera vu s'il est possible de faire par nous même, sinon sera fait par l'entreprise
 - Aux dernières nouvelles les travaux sont en cour par notre équipe.
- **Association** ; l'association les amis de l'école sollicite le conseil municipal pour une augmentation de la subvention attribuée, sachant qu'elle gère aujourd'hui 127 enfants.
 - Nous n'avons pas eu de courrier en ce sens, et je rappelle que le conseil à opter pour la baisse de 10 % de la subvention de chaque association. Si une activité réalisée par une association a besoin d'un complément, un dossier doit être déposé au secrétariat pour être débattu en conseil.
- **Tour de table ;**
 - Mme Delebecque : présente au conseil une animation pouvant intervenir dans l'enceinte scolaire
 - Le conseil renvoi cette activité vers l'association les amis de l'école
 - Mme Hannecart ; rappelle la venue de la troupe « la lune bleue » pour une représentation théâtrale « l'ombre » sur le terrain de foot Ball vendredi à partir de 20 h 30
 - Mme Lefebvre ; aimerai savoir ce qu'il en est du problème du locataire de l'ancienne école à Bacquencourt,
 - Monsieur le Maire ne souhaite pas épiloguer sur ce sujet qui est entre les mains de la gendarmerie, et trouve déplorable d'en être arrivé à ce stade.
 - Mr Urbaniak ; rappelle qu'il va lancer les travaux de taille d'arbres rue du clos du chemin du tour de ville
 - Mme Kalota demande que soient coupés les acacias de la place qui sont squelettiques
 - Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas encore réuni la nouvelle commission créée pour la remise en état de cette place, elle le sera très prochainement. Il précise qu'avant de démonter tout on doit savoir ce qui sera fait après.
 - Mr Delattre ; réclame la remise en état des nids de poules sur le chemin rural N°20 dit de la briqueterie du côté des éoliennes, il précise qu'une partie a bien été remise en état par l'une des sociétés éolienne, par contre l'autre société n'a pas fait de travaux de voirie cette année.
 - Mr Urbaniak prévoit d'envoyer notre équipe pour faire ces réparations
 - Mme Dumont demande ce qu'il en est de la taille des haies devant la salle Jourdel.
 - Mr Urbaniak dit que c'est prévu en octobre / novembre

Fin de la séance à 23 h